



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 10 octobre 2023

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (CDCI)
DU 5 OCTOBRE 2023**

Le jeudi 5 octobre 2023, le préfet de la Seine-Maritime a réuni les élus du département membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Cette commission était destinée à émettre un avis sur la création d'un syndicat mixte visant à mettre en place une gouvernance commune des ports de la Seine-Maritime. Ce projet concerne le port de pêche du Havre, le port de Fécamp, le port de Saint-Valéry-en-Caux et le port du Tréport.

Ce syndicat, porté par le Conseil départemental de la Seine-Maritime, la communauté urbaine Le Havre Seine métropole, la communauté d'agglomération Fécamp Caux littoral, la communauté de communes de la côte d'Albâtre et la communauté de communes des Villes sœurs, a pour objectif de mettre en œuvre une stratégie portuaire par filière (commerce, pêche et plaisance), tout en associant les communes concernées par ces activités.

La CDCI a émis un avis favorable et le préfet prendra rapidement un arrêté portant création de ce syndicat qui sera officialisé le 19 octobre 2023 lors de la conférence des ports organisée par le Conseil départemental de la Seine-Maritime.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex